ARRANGEMENT DE MADRID
CONSERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

DÈCISION DÈFINITIVE CONSÈCUTIVE À UN REFUS

Notifié au Bureau internetional de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid

---

I. Office qui notifié le refus : Centre National pour les brevets et l'information, 14 A, Rue Ainy, Douchanbe, 734042, Tadjikistan

---

II. No. de l'enregistrement international faisant l'objet de refus:

839 972

III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de refus:

Joint-stock company
"D Distribution"
ul. Pyatnitskaya,
d.1/2, str.1
RU-115035 Moscow
(Russian Federation)

IV.

☒ Décision définitive confirmant le refus provisoire :

La marque est protégée avec la réserve suivante: "l'enregistrement ne confère aucun droit exclusif sur les dénominations "**vodka**" et "**sdelano v Rosii**".

☐ Décision définitive infirmant le refus provisoire.

☐ Décision définitive infirmant partiellement le refus provisoire.

V. Date à laquelle la décision définitive a été prononcé:

26, janvier 2007
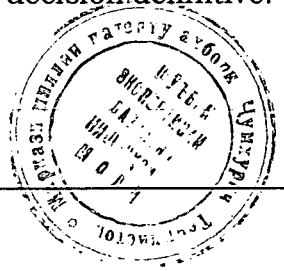
V. Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifié la décision définitive: